



NATATION

2026/2027

RAPPEL : LE PORT du BONNET de BAIN est OBLIGATOIRE pour tous les SCOLAIRES.

Yves NAYME
TEL : 04.77.42.04.70

Saint-Étienne

2^{ème} PERIODE Du LUNDI 2 NOVEMBRE au VENDREDI 4 DECEMBRE 2026

Saint-Etienne, le 15 Octobre 2026

Conseiller Pédagogique Référent ⇒ Cindy PIOT

DATES	De 9 h 30 à 10 h 15	De 10 h 15 à 11 h	De 13 h 50 à 14 h 35	De 14 h 35 à 15 h 20
<u>LUNDI</u> 2-9-16-23-30 NOV			VILLEBOEUF CAR à 13 h 20 VALLAS Stéphanie CP/CE1 - 24 VILLEBOEUF CAR à 13 h 20 SABATIER/MIESZCZAK CE1/CE2 - 23 NB max autorisé dans le bus : 51	BEAULIEU PRM MASCLET/DOUDOUH CM1 - 22 VIVARAIZE CAR à 14 h LETAIEFF/GARNI CE1/CE2 - 25 NB max autorisé dans le bus : 27
<u>MARDI</u> 3-10-17-24 NOV 1 DEC				
<u>JEUDI</u> 5-12-19-26 NOV 3 DEC	COTTENCIERE CAR à 9 h COUTON/RICARD CE2 - 22 COTTENCIERE CAR à 9 h TISSOT Christine CE2 - 22 NB max autorisé dans le bus : 47	GUIZAY CAR à 9 h 45 THELISSON Edith CE2 - 21 MONTCHOVET PRM ARGAUD/GIROUDON CM1/CM2 - 22 NB max autorisé dans le bus : 23	VIVARAIZE CAR à 13 h 20 ALLAIX/BERCISSE CP/CE1 - 26 VIVARAIZE CAR à 13 h 20 LANGENIEUX Laura CM1/CM2 - 26 NB max autorisé dans le bus : 56	VILLEBOEUF CAR à 14 h VALLAS Stéphanie VILLEBOEUF CAR à 14 h SABATIER/MIESZCZAK NB max autorisé dans le bus : 51
<u>VENDREDI</u> 6-13-20-27 NOV 4 DEC	BEAULIEU PRM MASCLET/DOUDOUH VIVARAIZE CAR à 9 h LETAIEFF/GARNI NB max autorisé dans le bus : 27	COTTENCIERE CAR à 9 h 45 COUTON/RICARD COTTENCIERE CAR à 9 h 45 TISSOT Christine NB max autorisé dans le bus : 47	GUIZAY CAR à 13 h 20 THELISSON Edith MONTCHOVET PRM ARGAUD/GIROUDON NB max autorisé dans le bus : 23	VIVARAIZE CAR à 14 h ALLAIX/BERCISSE VIVARAIZE CAR à 14 h LANGENIEUX Laura NB max autorisé dans le bus : 56

PRM : classes qui se rendent à la piscine par leurs **PROPRES MOYENS**

CAR : classes transportées par les **AUTOCARS CHAZOT**, 1 rue Marcellin Allard, 42000 ST-ETIENNE, tel : 04-77-95-31-27

RESPECTEZ IMPERATIVEMENT LES HORAIRES NOTES SUR CE PLANNING

Ce PLANNING TIENT LIEU de CERTIFICAT D'ACTIVITE et ATTESTATION de PRISE en CHARGE

En cas de non-participation à une séance pour une raison quelconque, avertir le transporteur, le directeur de la piscine par téléphone et le CAN PAR MAIL